

REGLEMENT DU JEU « GUIDAGE PECHE »

www.cartedepeche.fr

La Fédération de pêche de l'Orne en partenariat avec : la FNPF, L'EHGO, L'Association Régionale Normandie, Gaël EVEN, consultant halieutique et guide de pêche et le CPIE des collines Normandes.

Article 1 : Associations organisatrices

La Fédération de pêche de l'Orne (4 rue des Artisans BP 91, Z.A de Condé sur Sarthe 61003 Alençon Cedex – N° de SIRET : 78093792600035 code APE : 9312Z) représentée par son Président Jean-Paul DORON en partenariat avec les structures ci-dessous organisent un jeu avec obligation d'achat:

- La Fédération Nationale de la Pêche en France (108/110 rue Saint-Maur 75011 Paris – N° Siret : 497 48429500017 Code APE 9499Z) représentée par Claude Roustan (Président de la FNPF),
- L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO), Le Moulin à papier 28400 Saint Jean Pierre Fixte, représentée par son Président, Denis LEGRET.
- L'Association Régionale Normandie, 3 rue de Bruxelles 14120 Mondeville, représentée par son Président, Christian GRIGY.
- Gaël EVEN, consultant halieutique et guide de pêche.
- Le CPIE des collines Normandes, Le Moulin de Ségrie, 61100 Athis-Val-de-Rouvre.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure en candidature individuelle, résidant en France, à l'exception des personnels des structures associatives de la pêche en France ainsi que les Présidents des AAPPMA du département de l'Orne et les membres du conseil d'administration de la Fédération de pêche de l'Orne. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par les associations organisatrices.

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Peuvent participer au jeu concours toutes les personnes majeures justifiant d'une carte annuelle 2020 et prenant leur carte de pêche annuelle 2021 directement sur le site www.cartedepeche.fr ou chez un dépositaire délivrant la carte par internet entre le 15 décembre 2020 et le 14 mars 2021 à 23h59.

La participation est limitée à une participation par tirage et par jeu.

Article 4 : Dotations

Ce jeu concours est doté de 15 guidages pêche.

désignation	prestataire	Produits	Valeur
1 guidage pêche	Gaël EVEN	Une journée de guidage au choix	300 €
1 guidage pêche	Gaël EVEN	Une journée de guidage au choix	300 €
1 guidage pêche	Gaël EVEN	Une journée de guidage au choix	300 €
1 guidage pêche	Gaël EVEN	Une journée de guidage au choix	300 €
1 guidage de pêche	Gaël EVEN	Une journée de guidage au choix	300 €
1 guidage pêche	Gaël EVEN	Une journée de guidage au choix	300 €
1 guidage pêche	FD 61	Une journée de guidage	300 €

1 guidage pêche	FD 61	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	FD 61	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	FD 61	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	FD 61	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	FD 61	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	CPIE	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	CPIE	Une journée de guidage	300 €
1 guidage pêche	CPIE	Une journée de guidage	300 €

Article 5 : Accès et Durée

Le jeu est ouvert à toute personne majeure ayant pris une carte de pêche annuelle en 2020 et prenant une carte de pêche annuelle 2021 sur le site www.cartedepeche.fr de son domicile ou chez son distributeur habituel délivrant la carte par informatique via le site www.cartedepeche.fr du 15 décembre 2020 au 14 mars 2021 à 23h59. Les organisateurs du jeu se réservent le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 6 : Sélection des gagnants

Un tirage au sort de 8 pêcheurs sera réalisé le 15 mars 2021. Chaque gagnant sera averti par la Fédération de pêche de l'Orne.

Un deuxième tirage au sort de 7 pêcheurs sera réalisé le 26 avril. Chaque gagnant sera averti par la Fédération.

Les tirages au sort seront par un collège de personnes du conseil d'administration de la Fédération de pêche de l'Orne.

Participeront également aux tirages au sort les agents du pôle développement de la Fédération de pêche de l'Orne.

Les gagnants seront prévenus par email ou téléphone et recevront « un bon pour un guidage » envoyé par la Fédération de pêche de l'Orne.

Article 7 : Modalités de mise en possession du lot

Une fois les tirages au sort effectués les noms des gagnants seront affichés sur le site www.peche-orne.fr, et les bons seront envoyés directement aux gagnants par la fédération de pêche de l'Orne. Les bons ne seront pas interchangeables contre un objet ou un service. La non-acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu ou d'un traitement automatisé et pourront être conservées dans un fichier informatique et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : Fédération Nationale de la Pêche en France – Grand Jeu « cartedepeche.fr nouvelle saison 2021 ». 108/110 rue Saint-Maur– 75011 Paris dans

la période du 15 au 14 mars 2021. Les participants, dans le cas où ils feraient partie des gagnants autorisent les organisateurs du jeu à utiliser librement leurs noms et prénoms dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants du présent jeu.

Article 9 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site : www.peche-orne.fr

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante : Fédération de Pêche de l'Orne, 4 rue des artisans – BP 91 – Z.A de Condé sur Sarthe 61003 Alençon Cedex.

Article 10 : Responsabilités

Les associations organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de problème de dysfonctionnement informatique lié à des problèmes techniques ou de réseau. De même qu'elles ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites. Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les associations organisatrices. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313.1 et suivants du code pénal.